



Dans le rouge, en attendant la reprise

Comme ceux de bon nombre de collectivités publiques, le budget 2018 de Val-de-Travers présente un déficit important, de 3,3 millions de francs. La Commune a toutefois de quoi tenir le coup, d'autant que la reprise se dessine.

À quelques opérations particulières près, le budget de la Commune de Val-de-Travers pour l'année à venir ressemble à celui de l'année en cours. Ses charges totales atteignent quelque 70 millions de francs. Celles qui pèsent le plus sur le « ménage communal », à savoir celles de personnel (31 millions) et de biens et services (14 millions), sont stables. D'autres, telles celles de la facture sociale (aide sociale et subsides d'assurance maladie avant tout), n'augmentent que de façon très mesurée.

Les recettes, elles aussi, sont attendues à une hauteur semblable à celles de 2017. Intégrée au budget 2017, la dissolution de quelques réserves liées au nouveau plan comptable, qui améliorerait les prévisions pour plus d'un million de francs, ne peut toutefois pas être réalisée une deuxième fois. Par contre, un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle reste prévu, pour 1,1 million, maximum autorisé par la législation.

Ce « coup de pouce » illustre bien la situation : celle d'une crise de nature conjoncturelle, qui frappe de très nombreuses collectivités, mais contre laquelle Val-de-Travers a les moyens de lutter.

Outre une réserve dotée de 15 millions de francs, elle dispose d'une fortune qui n'a cessé de croître depuis la fusion, pour dépasser aujourd'hui les 30 millions. La Commune a dès lors de quoi faire le dos rond pendant quelques exercices, d'autant que les signaux positifs quant à une reprise économique se multiplient depuis quelques mois.

Reste l'inconnue des reports de charges du Canton, que le gouvernement propose d'opérer sous la forme d'un transfert de recettes des communes vers l'Etat. Une opération d'un coût pour Val-de-Travers de plus de 600'000 francs pour 2018, du double dès 2019, à voir désormais si le Grand Conseil y souscrit.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (24/26)

© Loïc Valverde

INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture des magasins en décembre

Les magasins de la circonscription communale pourront demeurer ouverts jusqu'à 20 h le vendredi 15 décembre 2017 et le samedi 23 décembre 2017.

Les dispositions prévues par la Loi fédérale sur le travail, notamment l'art. 15a relatif à la durée du repos quotidien, et les accords passés entre les associations professionnelles sont applicables s'agissant des compensations accordées au personnel concerné.

Le Conseil d'Etat a autorisé l'ouverture dominicale pour le dimanche 17 décembre 2017.

Séance du Conseil général du 11 décembre 2017

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 11 décembre 2017,
à 19 h 30, à Fleurier,
salle Fleurisia
avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017
3. Lettres et pétitions
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Pierre-Alain Devenoges (PS)
5. Crédit de fr. 270'000.- pour le remplacement d'une ambulance
6. Budget 2018
7. Arrêté relatif à la modification de l'impôt foncier
8. Communications du Conseil communal
9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

Retrouvez les rapports sous www.val-de-travers.ch rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier des séances », vous aurez tout le loisir de consulter les dossiers de la séance de votre choix !

Rappel : Chacun est le bienvenu car les séances sont publiques. Venez nombreux !

Echo des autorités

Incorporation de nouveaux sapeurs-pompiers

Vendredi 10 novembre s'est déroulée à Couvet une petite cérémonie qui a officialisé l'incorporation des nouveaux sapeurs-pompiers au sein du SDIS Valtra.

Cette soirée mettait un terme à la première partie de la formation de base suivie par nos quatre recrues incorporées au début de cette année.

La formation s'est déroulée au centre de formation ECAP de Couvet.

La deuxième partie de la formation sera suivie en 2018 et aura pour thème la protection respiratoire et la motopompe.

Les nouveaux sapeurs ont reçu leur tenue personnelle et ont été

également informés sur leur comportement en intervention et la gestion des alarmes.

Le Conseil communal et l'Etat-major du SDIS tiennent à féliciter ces quatre personnes pour leur engagement citoyen et leur dévouement. Ils leur souhaitent beaucoup de plaisir pour cette nouvelle activité au service de notre population.

ANNONCES

Déneigement

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel en charge du déneigement (art. 3.19).

Invitation à la déchetterie

Afin de ponctuer la fin de l'année et de répondre à vos éventuelles questions, la société Val-de-Tri SA, en collaboration avec la Commune de Val-de-Travers, a le plaisir de vous convier pour partager le verre de l'amitié le samedi 9 décembre 2017 de 10 h à 12 h à la déchetterie de Saint-Sulpice.

En espérant vous voir nombreux pendant ce moment convivial.

EN BREF

Nouvel horaire du Noctambus au départ de Neuchâtel pour le Vallon

Dès la nuit du 15 au 16 décembre 2017, le Noctambus pour le Val-de-Travers partira de la Place Pury à 3 h 15 au lieu de l'horaire actuel de 3 h. Sur cette ligne, le Noctambus desservira aussi, depuis cette date, les arrêts « L'Engolieu » et « Les Grattes », avant de se rendre au Val-de-Travers. Cette modification coïncide avec la mise en service des nouveaux horaires des CFF. Plus d'informations sur www.noctambus-ne.ch.

